

**JEU VENDREDI 13,  
le 13 novembre 2020**

## **Règlement du Jeu**

### **Article 1 / Société organisatrice**

La Société CECOMER, au capital de 20 320,00 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro de Siret 352 456 354 et dont le siège social est situé 8 Impasse de la Lande Bourne 44220 COUERON, organise le 13 novembre 2020, un jeu concours gratuit par tirage au sort sans obligation d'achat sur sa page Facebook.

### **Article 2 / Conditions relatives aux participants**

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure (Etat civil faisant foi) résidant en France Métropolitaine, à l'exception des membres du personnel de la société organisatrice, des membres de leur famille en ligne directe, ainsi que toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu et/ou les membres de leur famille en ligne directe. La participation à ce jeu est strictement personnelle et nominative. Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne (même nom, même adresse électronique). Le jeu se déroulera le 13 novembre 2020, selon les modalités décrites dans le présent règlement.

### **Article 3 / Annonces du jeu**

Le jeu est relayé sur le site [Comptoirdelamer.fr](http://Comptoirdelamer.fr) et la page Facebook de l'organisateur.

### **Article 4 / Modalités de participation**

Pour participer, il suffit de remplir le formulaire obligatoire d'inscription sur le site [www.comptoirdelamer.fr/](http://www.comptoirdelamer.fr/) avec nom, prénom, mobile, email. Les participants sont informés immédiatement de leur qualification pour le tirage au sort du 16 novembre 2020. A l'issue du tirage, un e-mail sera envoyé aux gagnants afin de leur confirmer leur lot. Pour bénéficier du bon d'achat à usage unique, les gagnants devront obligatoirement procéder à la création d'un compte client sur le site marchand [Comptoirdelamer.fr](http://Comptoirdelamer.fr).

### **Article 5 / Lots mis en jeu**

- **Lots 1 et 2** : 2 chèques cadeau WEBOCEAN d'une valeur de 50€ ttc chacun, à faire valoir exclusivement sur le site [Comptoirdelamer.fr](http://Comptoirdelamer.fr) , avant le 31/12/2020.

- **Lot 3 à 7**: 5 chèques cadeau WEBOCEAN d'une valeur de 20€ ttc chacun, à faire valoir exclusivement sur le site [Comptoirdelamer.fr](http://Comptoirdelamer.fr) , avant le 31/12/2020.

### **Article 6 / Remise des lots**

Les gagnants seront informés par e-mail à l'adresse indiquée sur le formulaire d'inscription au jeu-concours. Un code à usage unique sera inscrit dans ce mail. Il ne pourra être utilisé que pour un achat sur l'E-shop [Comptoirdelamer.fr](http://Comptoirdelamer.fr). Il sera valable jusqu'au 31 décembre 2020. Son utilisation devra se faire en une seule fois, la différence éventuelle ne pourra être remboursée.

Ce code à usage unique devra être saisi dans le panier, dans la section « Vous avez un code de réduction ? ».

Les lots sont nominatifs et ne pourront être distribués à un tiers. En cas de non utilisation du chèque cadeau avant le 31/12/2020, les gagnants ne pourront plus prétendre à leur gain. Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit, ni transfert du bénéfice à une tierce personne.

### **Article 7 / Droits incorporels, droits à l'information/publication, droits à l'image**

CECOMER pourra diffuser le nom, commune de résidence et photographie des gagnants à des fins publicitaires, promotionnelles ou purement informatives, en ayant au préalable obtenu l'accord du gagnant sur les dispositions du présent article et ceci conformément à la législation en vigueur.

Les informations à caractère personnel, et notamment celles à caractère nominatif, communiquées par les participants, feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, les participants peuvent s'opposer au traitement informatique de ces données et disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données les concernant en écrivant à : CECOMER, 8 impasse de La lande Bourne – 44220 Couëron. Les données collectées sont indispensables pour participer au Jeu. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du jeu sont réputées renoncer à leur participation. Sauf avis contraire, la société organisatrice CECOMER pourra également être amenée à réutiliser ces informations à des fins notamment d'envoi par courrier postal, téléphonique ou électronique d'informations commerciales avec le consentement de la personne. Si les participants souhaitent recevoir de tels messages, ils devront cocher, lors de leur inscription, la case prévue à cet effet (opt-in). Les informations collectées sont utilisées pour les besoins du jeu et de CECOMER. Ces informations ne font pas l'objet

d'une communication à l'extérieur de notre réseau Comptoir de la mer. CECOMER ne cède ou ne vend pas les informations.

### **Article 8 / Litige**

CECOMER sera seul compétent pour régler tout litige portant sur l'application du présent règlement.

### **Article 9/ Responsabilités**

CECOMER ne saurait être responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment un cas de force majeure, susceptibles de perturber, modifier ou annuler le jeu.

### **Article 10/ Règlement**

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Il peut être adressé à titre gratuit (timbre remboursé sur simple demande), à toute personne qui en fait la demande auprès de l'organisateur.